

E ET VOTRE ARGENT

LES DEPENSES SOCIALES ET LA VIGNETTE

Les dépenses d'aide sociale constituent avec près de 600 millions. — soixante milliards de centimes ! — le poste le plus lourd du budget du département : ces dépenses représentent cette année 53 % des dépenses de fonctionnement.

Avant la décentralisation, l'Etat finançait à peu près les deux tiers des dépenses sociales. Avec la décentralisation, le département doit

les financer seul, avec l'aide de ressources de compensation que l'Etat lui a cédées : la vignette représentant la taxe spéciale sur les voitures, et aussi les droits de mutation.

LES INVESTISSEMENTS

Cette année, le montant des investissements votés par le Conseil général atteint 418 millions, soit 31 % de plus que l'an dernier.

Ces investissements représentent

le quart du budget total. Ils constituent un record régional.

Les investissements, c'est du travail pour les entreprises locales qui font la moitié des travaux confiés à la D.D.E., et 81 % des opérations confiées aux services techniques du département. C'est le moyen le plus sûr de créer des emplois.

En même temps, pour aider les entreprises, le taux d'augmentation de la fiscalité qu'elles supportent est passé de 16 % en 1983 — lorsqu'il fallut redresser la situation laissée par la gauche, à 10 % l'an dernier, et 8 % cette année.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions accordées par le Conseil général aux associations seine-et-marnaises de toute nature — sociales, sportives, culturelles, d'éducation populaire... — est en augmentation : il est passé de 1983 à 1985, de 23 millions à 27.

On retiendra par exemple que le budget prévu pour les associations sportives civiles et les comités départementaux est cette année de 5 131 500 F contre 2 008 834 en 1981, année où le budget avait été établi par la majorité socialo-communiste en place.

Les associations sportives scolaires sont inscrites pour 1 099 950 F contre 716 500 et les écoles multisports pour 630 300 F contre 245 700.

L'équipement des colonies de vacances est fixé à 2 300 000 F

contre 1 300 000, tandis que les subventions de fonctionnement aux centres de vacances passent de 700 000 à 1 197 000 F.

Les sociétés de musique et les écoles de danse sont inscrites pour 1 504 500 F contre 1 million.

Quant aux investissements pour l'équipement sportif et socio-éducatif 9 395 000 F leur sont consacrés dans le budget de 1985 contre 3 039 871 dans celui de 1981.

Les bourses de vacances, brandies en bannière électorale par la majorité socialo-communiste avant son effondrement aux élections de mars 1982, ont été conservées par la majorité U.S.M. : de un million et demi au budget de 1982, elles sont passées à 1 837 500 F dans celui de 1985, soit 22,5 % de mieux, ou encore plus que la hausse des prix.

LES SUBVENTIONS A LA VOIRIE COMMUNALE

Pendant les trois ans où elle était au pouvoir dans notre département, l'Union de la gauche a voté un total de 22 415 300 F d'aides à la voirie des communes.

L'actuelle majorité U.S.M., au cours de ces trois dernières années, a voté 29 467 733 F, soit presque un tiers de plus.

Dans le canton de Lizy-sur-Ourcq, on avait même vu, du temps de l'autre majorité, des communes refusées à l'inscription sur les listes de travaux de voirie parce qu'elles avaient élu des conseils municipaux le droite !

Attentive aux problèmes concrets

des communes et de leurs habitants, la majorité U.S.M. du Conseil général a voté le mois dernier un crédit spécial de 500 000 F pour faire face aux réparations de première urgence sur les voies communales mises à mal par le gel exceptionnel de cet hiver.